



Extrait du La CODE (La Coordination des ONG pour les Droits de l'Enfant)

<http://www.lacode.be/enfants-places-a-l-hopital-par-1,1109.html>

# **Enfants placés à l'hôpital par l'Aide à la jeunesse en Fédération Wallonie-Bruxelles. Et les droits de l'enfant dans tout ça ? Communiqué de presse CODE**

Date de mise en ligne : mardi 14 février 2017

- Actualités -

---

La CODE (La Coordination des ONG pour les Droits de l'Enfant)

---

La Coordination des ONG pour les droits de l'enfant (CODE), qui rassemble 14 membres actifs en matière de droits de l'enfant en Fédération Wallonie-Bruxelles, a consacré son étude 2016 aux enfants confiés à un hôpital dans le cadre d'une mesure de placement, et qui y séjournent alors que leur état de santé ne le requiert pas ou plus.

En Fédération Wallonie-Bruxelles, chaque année, environ 300 enfants sont placés à l'hôpital par l'Aide à la jeunesse ou par un juge, dans la plupart des cas lorsque l'on suspecte ou constate de la maltraitance ou de la négligence à leur endroit. Ces enfants, dits « parqués », séjournent parfois durant de longues périodes à l'hôpital (plusieurs mois pour la moitié d'entre eux). Si le plus souvent, ils y ont été placés dans l'urgence, ils y restent par manque d'alternatives adéquates.

La CODE a réalisé une recherche en 2016 sur la situation de ces enfants placés à l'hôpital, en prenant en considération leurs besoins et leurs droits. Ce travail s'est appuyé sur des entretiens menés avec une cinquantaine de professionnels des différents secteurs concernés (enfance, aide à la jeunesse, santé). Tous soulignent que l'hôpital ne peut être considéré comme un lieu d'hébergement adapté aux besoins de l'enfant à long terme. Dans cette étude, diverses recommandations ont été énoncées, dont certaines ont récemment fait l'objet d'un suivi au niveau politique.

L'étude de la CODE, « Enfants placés à l'hôpital par l'Aide à la jeunesse en Fédération Wallonie-Bruxelles : Et les droits de l'enfant dans tout ça ? », est disponible gratuitement en format papier sur demande. Sa version électronique est téléchargeable au départ de notre site Internet, rubrique Publications éducation permanente/Aide et protection de la jeunesse.

Membres de la CODE : Amnesty International Belgique francophone, ATD Quart Monde Wallonie-Bruxelles, BADJE (Bruxelles Accueil et Développement pour la Jeunesse et l'Enfance), le Conseil de la jeunesse, Défense des Enfants International (DEI) Belgique, ECPAT (End Child Prostitution, Child Pornography and Trafficking of Children for sexual purposes) Belgique, Famisol, la Ligue des droits de l'Homme, la Ligue des familles, Forum - Bruxelles contre les inégalités, Plan Belgique, le Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté (RWLP), le Service Droit des Jeunes (SDJ) de Bruxelles, ainsi que l'UNICEF Belgique.

Contact : [Frédérique Van Houcke](#) - 02.223.75.00